

Pour l'augmentation immédiate de 10 % du point d'indice et le rattrapage des pertes accumulées depuis 12 ans

Évolution des prix depuis le 30/06/2010 : **15,15 %** (hors tabac) - Évolution du point d'indice depuis le 01/07/2010 : **1,20 %**

Perte de pouvoir d'achat depuis le 1^{er} juillet 2010

Grille type catégorie A – Mars 2022



	valeur mensuelle du point d'indice	Valeur mensuelle du point d'indice s'il avait suivi l'inflation	A1 Attaché d'administration	A2 Attaché d'administration Principal	A3 Attaché d'administration Hors Classe
échelon de fin de grade			11 ^{ème}	10 ^{ème}	Échelon spécial
indice brut			821	1016	HEA3
indice majoré			673	821	972
salaire indiciaire brut	4,69		3 154 €	3 847 €	4 555 €
salaire indiciaire brut s'il avait suivi l'inflation		5,33	3 588€	4 377 €	5 182 €
Perte mensuelle		2,44 %	- 434 €	- 530 €	- 628 €

Valeur du point d'indice au 1^{er} juillet 2010 : 4,6303 €

Valeur du point d'indice depuis le 1^{er} février 2017 : 4,6860 €

<https://equipementcgt.fr>